

PASS Export Com

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Cette aide vise à contribuer au financement des supports de communication en langues étrangères à vocation commerciale des entreprises.

Elle vise également à soutenir le développement à l'international des TPE et PME de production et de services aux entreprises de production.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Les TPE ou PME de production ainsi que les TPE ou PME de service aux entreprises de production dont éligibles au dispositif.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

La liste des dépenses éligibles n'est pas exhaustive. Entre autres figurent :

- traduction d'un site internet en langue (s) étrangère (s), notices techniques, emballages, brevets,
- traduction de brochures ou plaquettes présentant l'entreprise et/ou ses produits/services en langue (s) étrangère (s),
- traduction d'insertions publicitaires dans des revues professionnelles éditées et publiées à l'étranger.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles

Les activités de négoce ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention correspond à 30% maximum des dépenses éligibles et est plafonnée à 9000€. Le total des dépenses éligibles devra être compris entre 4000€ et 30000€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Le dossier est à retourner à la Région Bretagne via leur plateforme en ligne.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101
Web : www.bretagne.bzh